

Saint-Pierre le 26 septembre 2011

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mme Marie-Luce PENCHARD
Ministre chargée de l'Outre-Mer
27, rue Oudinot
75007 PARIS

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 73 03

TELECOPIE

01 40 63 78 74

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de vous interpeller concernant le projet d'intégration du régime des retraites de Saint-Pierre et Miquelon dans le régime général. Vous savez combien ce dossier est une priorité pour moi depuis 4 ans et l'importance qu'il revêt pour les retraités de l'Archipel.

En effet, un projet d'ordonnance en ce sens a été présenté au Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) le 8 juillet dernier et vous me permettez de m'étonner de ne pas en avoir été officiellement saisie. J'ai cependant eu l'opportunité d'en prendre connaissance et sa lecture m'inspire les commentaires suivants, dans la mesure où, le parlementaire que je suis, n'a pas été associé aux travaux initiaux.

D'une part, il convient de souligner plusieurs avancées importantes, demandées depuis plusieurs années. Ainsi, le projet d'ordonnance vient enfin concrétiser l'engagement donné par le Gouvernement lors de l'adoption de mon amendement à la Loi pour le Développement Économique des Outre-Mer en prévoyant enfin une revalorisation annuelle et automatique des pensions versées par la CPS en fonction de l'inflation locale. Il modifie également les modalités de calcul des pensions, qui se ferait désormais sur la base des 25 meilleures années de revenu, comme partout ailleurs en France, et non plus sur le revenu moyen tout au long de la carrière, disposition aujourd'hui très pénalisante pour les retraités locaux.

Toutefois, ce projet comporte d'autre part de nombreuses dispositions inquiétantes qui ne correspondent en rien aux demandes et engagements pris par le Gouvernement devant le Parlement sur ce dossier. Dans la mesure où il s'agit de mesures d'ordre législatif et que les parlementaires seront amenés à les valider ou les contester lors de l'éventuelle ratification par leurs assemblées respectives, il paraît essentiel d'obtenir dès aujourd'hui toutes les clarifications qui s'imposent.

Ainsi, les travailleurs de l'Archipel auront, semble-t-il, à subir une augmentation drastique de leur durée de cotisation et de leur âge légal de départ, qui seront désormais alignés sur le régime national. Une telle modification - un coup dur supplémentaire qui semble particulièrement mal fondé compte tenu des spécificités de l'Archipel et tout particulièrement de la perte de pouvoir d'achat toujours non compensée des retraites locales - ne saurait

en tout état de cause se mettre en oeuvre autrement que très progressivement. Alors que le Gouvernement a étalé sur 8 ans l'augmentation de six mois la durée de cotisation nationale, il serait inacceptable que les travailleurs de Saint-Pierre-et-Miquelon ne puissent pas bénéficier du même étalement et subissent une augmentation plus brutale.

Par ailleurs, le projet doit entraîner un renforcement important des charges sociales imposées aux salariés comme aux employeurs. Dans un contexte de redéploiement économique d'un Archipel toujours sinistré par la fin de l'industrie de la pêche, cette disposition risque d'avoir des conséquences économiques particulièrement néfastes, et ce malgré les dispositifs d'exonération de charges qui profitent à tout l'Outre-Mer, mais dont l'existence est régulièrement mise en cause et qui ne sauraient en aucun cas être tenus pour pérennes.

Enfin, le projet pêche clairement par insuffisance de prise en compte des spécificités de l'économie de l'Archipel, notamment en matière de saisonnalité et de prise en compte des périodes de chômage annuel qui sont un élément structurel et incontournable pour de nombreux travailleurs locaux.

Sur tous ces points, la contribution des parlementaires de l'Archipel est essentielle. Aussi, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous assurer qu'à l'avenir, je puisse être pleinement intégrée à ce travail.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame le Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.



Annick Girardin